VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE
COTTAGE DOUBLE RETIRÉ
2820-22 RUE MAGNOLIA
entre les rues Sixième et Washington
COTTAGE DOUBLE
3801-03 RUE LAUREL
Coin de la Rue Peniston
COTTAGE DOUBLE
3805-07 RUE LAUREL
entre les rues Peniston et Général Taylor
COTTAGE SIMPLE RETIRÉ
(EQUIPÉ POUR USAGE DE LAITERIE)
3418 AVENUE WASHINGTON
entre les rues Johnson et Galvez
JEUDI, 12 JUIN, 1913, A MIDI
A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Marie Giesler vs. John Lacost, son époux.

No. 101,101 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division ...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, 12 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville, en vertu et en exécution d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 25 avril 1913, et signé en cour ouverte le 1 mai 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division ... je procederai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-apres décrite, à savoir:

Premierement — Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privileges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dependent de quelque façon, situé dans le Sixieme District de cette ville, borné par les rues Marville, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Robertson et sixieme et l'Avenue Washington, étant le carré d'Ilet No. 364, lequel dit terrain est désigné par le No. 11 sur un croquis ou certificat de voyer fait par L. G. Del Isle, chef de voyer fait par L. G. Del Isle, voyer, date le 3 septembre 1892, et annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire public, date le 14 octobre 1892, et le dit terrain No. 11 mesure d'après le dit plan, vingt neuf (29') pieds, neuf (9") pouces de face à la rue Magnolia, sur cent trente quatre (134') pieds, trois (3") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec toit en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres, galleries, etc., connues comme 2820-22 rue Magnolia.

Deuxiemement — Un certain terrain étant et s'etendant dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Général Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, date le 8 septembre 1864, le dit terrain forme l'angle des rues Laurel et Peniston et mesure d'après le dit plan vingt neuf (29') pieds, huit (8") pouces et trois (3") lignes de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur et face à la rue Peniston. Le tout en mesures américaines; et dit terrain est désigné par le numéro dix-neuf, le dit Ilet sur le numéro sept suivant le dit plan avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dependent. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, hangar, etc., et sont connus comme Nos. 3801-03 rue Laurel, coin de la rue Peniston.

Troisiemement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privileges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dependent situé dans le sixième District de cette ville, designé par le No. dix-huit de l'Ilet No. sept, lequel est borné par les rues Laurel, Général Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé devant Hugh Madden, ancien notaire dans cette ville, le 17 octobre 1864, et d'apres lequel dit plan le dit terrain mesure vingt neuf (29') pieds de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles; mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec toit en ardoises, avec une arriere bâtisse de 2 etages, contenant 5 chambres, hangar, etc., chaque côté, et connu comme 3805-3807 rue Laurel.

Quatriemement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privileges, servitudes et dependances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dependent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet designé par le No. 440, borné par les rues Washington, Cinquième, Toledano, ancienement Upperline, S. Johnson et S. Galvez; la dite parcelle de terre mesure quarante sept (47') pieds neuf (9") pouces et cinq lignes et demie (5½") de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne vers la rue Galvez de deux cent sept (207') pieds, neuf (9") pouces et sept (7") lignes, et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson de deux cent seize pieds (216') pieds, sept (7") pouces; la dite parcelle de terre est composée de la moitié sur le côte vers la rue Johnson au terrain désigné par la lettre A sur un croquis fait par D. E. Seghers et annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire, le 7 juillet 1880. Ensemble avec tel droit, s'il y en a, la dite parcelle de terre ci-dessus décrite peut avoir jusqu'à cette parcelle ou terrain marqué B sur le dit croquis, situé immédiatement dans le fond de la dite parcelle de terre ci-dessus décrite et comprise dans la nouvelle et ancienne ligne de rue Upperline, actuellement rue Toledano, rue Galvez et la prolongation de la ligne de profondeur du terrain B la plus près de la rue Johnson, et mesure quarante-huit (48') pieds, six (6") pouces et cinq lignes et demie (5½") de face à la rue Upperline, actuellement Toledano, la même largeur dans le fond sur seize (16') pieds, dix (10") pouces et sept (7") lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec le toit en ardoises, contenant cinq chambres, chambre à bain, etc., et une grande ecurie en arriere contenant 3 stalles, 6 parcs, laiterie, grenier pour foin, hangar, etc.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a devant être représenté par lien de vendeur billets d'hypotheques, payables un an apres la date, et portant 7 pour cent d'interêt; les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne devant pas porter intérêt. Les actes de vente devant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
Bureau 806 rue Perdido.
mai11,18,25juin1,8,12

VENTES A L'ENCAN

CHAS. B. STROUDBACK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Dagorret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,254 — Division D — Au plus offrant enchérisseur terrain de valeur, coin des rues Miro et Allen, Troisieme District — Par CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Veindra à l'enchère publique MERCREDI, le 18 juin 1913, à midi, à la People's Auction Exchange, No. 334 rue Carondelet, en vertu d'un ordre signé le 15 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orleans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotee, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privileges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 1053, lequel Ilet est borné par les rues Miro, Allen, Annette et Galvez, le dit terrain est désigné par le No. 11 et forme le coin des rues Allen et Miro et mesure 60 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur et face à la rue Allen de 150 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 12 formait le coin mais fut vendu par la succession de Charles Maillet, à la ville de la Nouvelle orléans pour l'ouverture de la rue Allen, pa racte devant A. Hero, Jr., le 14 mai 1869. Livre du bureau de ville, 97 folio 54.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1913. L'acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

CHAS. B. STROUDBACK,
Encanteur.
M. D. DIMITRY,
Avocat. mai18,25juin1,8,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Johanna Meager, veuve de John P. Courtade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,145 — Division C — A la People's Auction Exchange, 334 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido, le MERCREDI, 11 juin 1913, à midi, propriété commerciale de valeur du Premier District, 601 S. Rempart, coin Lafayette, la splendide propriété de placement, 1226 Dryades, entre les rues Erato et Clio. Plans exposés à la People's Auction Exchange.

PAR CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Vendra aux encheres publiques le MERCREDI, 11 juin 1913, à midi, à la People's Auction Exchange, No. 334 rue Carondelet, en vertu d'un ordre signé le 5 mai 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile pour la Paroisse d'orléans, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Clio et Erato, désigné par le numéro un, suivant un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, depute voyer, le 8 juillet 1854, annexé à un acte de vente passé devant O. Druitt, ancien notaire, le 23 novembre 1865, lequel dit lot de terrain mesure, suivant mesure américaine, 15 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur un profondeur de 110 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côte de la rue Clio, sur une première profondeur du côté de la rue Erato de 42 pieds 6 pouces, à quelle profondeur le dit lot s'ouvre de 3 pieds 6 pouces, sur une seconde profondeur de 65 pieds 3 pouces et 6 lignes et 17 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne arrière avec l'usage d'une allée de trois pieds trois pouces de face à la rue Dryades sur 45 pieds 6 pouces mitoyenne au dit lot de terrain et à un autre lot désigné comme lot numéro 2 suivant le dit plan ainsi que les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent; le dit lot ci-dessus decrit est formé de deux lots de terrain désignés par les numeros 22 et 23 suivant un plan déposé en l'étude de T. C. Stark, ancien notaire, sous le numro 172. Les améliorations comprennent une residence en bois a deux étages, avec tout en ardoises, contenant galleries de face, paliers, et environ huit chambres, hangar, etc.

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Rempart, Lafayette, Bassin, actuellement Saratoga (autrefois St. John) et Girod, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Rempart sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Lafayette formant le coin des deux dites rues. Les améliorations comprennent un magasin en briques et habitation contenant environ six chambres, bains, office, etc.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie a crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acheteur, à son propre ordre, et endossés par lui portant 7 pour cent d'interêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèques spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue ainsi que le pacte de non aliendo, et toutes les clauses de sécurité usuelles; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes pour 1913 et les coûts de l'acte de vente ainsi que tous certificats. Acte de vente devant Ed. F. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt (ne portant pas d'interêt) seront requis au moment de l'adjudication.

CHAS. B. STROUDBACK.
NICHOLAS CALLAN, Encanteur.
Avocat. mai11,18,25juin1,8,11

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Llyod Posey

No. 99220 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet

MARDI, 1er JUILLET, 1913

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, date le 27 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulee, la propriété ci-apres décrite à savoir:

1er. Sept étendues de terre dans le Troisieme District de cette ville, designées par les lettres N, O, P, Q, R, S et T, sur l'avenue Jourdan commençant à peu près à 585 pieds de l'encoignure de la rue Johnson (Miro) projectant et chaque étendue mesure ci-apres à savoir: Etendue N mesure 195 pieds de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles; de la adjacent à l'étendue N vient l'étendue O, et ainsi de suite en succession viennent les étendues P, Q, R, S et T respectivement, et mesurent respectivement 195 pieds 2 lignes de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles. Toutes ces étendues ayant une profondeur, respectivement, de 325 pieds du côté ouest de l'avenue Jourdan jusqu'à la ligne de division de l'étendue au Couvent des Ursulines. Etendue T a une profondeur et face de 325 pieds au Florida Walk.

2. Une autre étendue de terre située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle orléans et mesurant 911 pieds 7 pouces 4 lignes de face le long de la ligne nord du Florida Walk (projectant sur 1,512 pieds 8 pouces 11 lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant au côté sud de la rue Treasure (projectant sur laquelle ligne elle a une façade de 941 pieds 7 pouces 4 lignes. L'étendue est borné sur l'est ou côte inferieur par la terre du Collège de St. Croix, et sur l'ouest par la terre actuellement ou dernièrement appartenant aux Religieuses du Couvent des Ursulines.

3. Ilet, 90 ancien No., 2410 nouveau No., 2411 No. revisé, borné par les rues Patriots, Monroe (maintenant Tupelo), Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et la ligne de Briggs et contenant dix-sept terrains, numérotés de 1 à 17.

4. Ilet No. 91, sur un plan de Journot, et borné par les rues Gordon, Monroe, ligne de Briggs, et la rue Patriots, et contenant sept (7) terrains, numérotés de 1 à 7.

5. Ilet No. 98, sur un plan de Journot, borné par la rue Foy, l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, contient cinq terrains numerotés de 1 à 5.

6. Ilet No. 99, sur un plan de Journot, et borné par la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et les rues Foy et Cato et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18.

7. Ilet No. 101, sur un plan de Journot, et borné par la rue Lanonge ou la ligne Lesseps, et les rues Pilié, Foy et Cato, et contient quatorze terrains numérotés de 1 à 14.

8. Ilet No. 102, sur un plan de Journot, borné par les rues Pilié, Lesseps, plantation Line et rue Cato, contenant un terrain numeroté 1.

9. Ilet No. 103, sur un plan de Journot, borné par les rues Delery, Pilié, Solon et Cato, et contient vingt-trois terrains numerotés de 1 à 23 respectivement.

10. Ilet No. 104, sur un plan de Journot et borne par les rues Monroe, Solon, Pelopidas et Gordon, et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numerotés de 1 à 18 respectivement.

11. Ilet No. 108, sur un plan de Journot, borné par l'avenue St. Maurice, les rues Tricou, Pelopidas et Solon, et contient seize terrains numérotés de 1 à 16 respectivement.

12. Ilet No. 109, sur un plan de Journot, borne par les rues Tricou, Delery, Solon et Pelopidas, et contient dix-huit terrains numerotes de 1 à 18 respectivement.

13. Ilet No. 110 sur un plan de Journot, borné par les rues Pelopidas, Solon et Delery et la ligne Lesseps, contenant dix terrains numérotés de 1 à 10.

14. Ilet No. 111, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Mandolin et Pelopidas, et contenant dix-sept terrains numérotés de 1 à 17.

15. Ilet No. 115, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Benton, Livingston et Pelopidas, contenant six terrains, numérotés de 1 a 6.

16. Ilet No. 116, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon et Mandolin et la ligne de Briggs, et contenant huit terrains numérotés de 1 à 8, respectivement, et le dit Ilet borné sur un plan de ville, par les rues Gordon, Monroe, Mandolin et Pelopidas.

17. Ilet No. 117, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Mandolin et Tupelo et la ligne de Briggs, contenant vingt et hu terrains numérotés de 1 à 21 respectivement.

18. Ilet No. 118, sur un plan de Journot, et borné par les rues Hancock, Monroe, Stephen, Girard et Mandolin et contient vingt-six terrains numérotés de 1 à 26 respectivement.

19. Ilet No. 119, sur un plan de Journot, borné par les rues Hancock, actuellement avenue St. Maurice, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin, contenant vingt-quatre terrains numérotés de 1 à 24 respectivement.

20. Ilet fractionnaire No. 120, borné par les rues Mandolin et Tricou et la ligne de la plantation Lesseps, l'entier carré étant borné par les rues Delery, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin; cinq terrains sur le dit Ilet, numérotés de 1 à 5 respectivement.

21. Ilet fractionnaire No. 121, borné par les rues Stephen, Girard, l'avenue St. Maurice, la ligne de Briggs et la ligne Lesseps, l'entier Ilet d'après un plan de ville, étant borné par l'avenue St. Maurice, les rues Stephen, Girard, Tricou et Leonidas. Onze terrains dans le dit Ilet, numérotés de 1 à 11 respectivement.

22. Ilet fractionnaire 122 ancien No., borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo et l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, et l'entier Ilet étant borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo, Leonidas, avenue St. Maurice. Huit terrains dans le dit Ilet numérotés de 1 à 8 respectivement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un et deux ans, représenté par billets payables à l'ordre de celui que les fera et par lui endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété transmise et avec toutes les clauses usuelles et ordinaires, l'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et 1913 et pour tous les certificats et pour frais de l'acte de vente devant un notaire choisi par le vendeur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, JR.,
Avocat.
mai18juin1,8,15,22,29juillet1

Par LEONARD L. STERN.

Succession de Zipporah Bowden, épouse de John Bradley et John Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,367 — Division B — Au plus offrant enchérisseur, cottage double, 2130-32 l'avenue S. Claiborne, près de l'avenue Jackson, terrain de valeur coin des avenues Claiborne et Jackson; trois terrains de valeur sur la rue Claiborne, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson — Par LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 9 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotee la propriété ci-apres décrite à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privileges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle orléans, dans l'Ilet numéro 398, lequel Ilet est borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et l'avenue Jackson. Les dits terrains sont designés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, terrain No. 14, forme le coin des avenues Claiborne et Jackson et mesure 28 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur et face sur l'avenue Jackson de 120 pieds, entre lignes parallèles. Terrains 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; les acquereurs devront assumer le payment des taxes de l'année 1913. Les actes de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais des acquereurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication. LEONARD L. STERN,
M. D. DIMITRY, Avocat. Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District, portant le No. municipal 2411 rue Columbus, entre les rues Dorgenois et Rochebiave.

Suburban Building and Loan Association vs. Christine Lotz, épouse de Martin Grabenkamp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,305 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 12 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 578, borné par les rues Banks, Dorgenois, Rochebiave et Palmyra, lequel terrain est composé du terrain original No. 19 et d'une parcelle du terrain No. 20 adjacent, et mesure à savoir: Terrain 19 mesure vingt-neuf pieds, quatre pouces de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. La parcelle du terrain 20 adjacente mesure trois pieds de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout de la dite parcelle de terre par conséquent mesurant trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent-huit pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde, s'il y en a en un crédit d'un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur et la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés avec sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles de garantie. Cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en sus et en plus au montant de son offre, toutes les taxes de la propriété dues et exigibles de l'année 1913. Le loyer et les revenus de la propriété devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant H. L. Loomis, Jr., notaire.

mai25juin1,8,15,22,29

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal No. 512 rue Calhoun, entre les rues Preston et Market.

Charles H. Haight vs. Mme Mathilda Monroe Johnson, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 98,309 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privileges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou quelques sorti, situé dans le 6ème District (autrefois Burtheville), de cette ville, désigné par l'Ilet No. 13 borné par les rues Preston, Calhoun et Market, la propriété Fourcher désigné par le Nos. 7 et 8 sur un plan annexé par un acte déposé devant Selim Magner, ancien notaire, le 12 juin 1867, lesquels terrains mesurant chacun trente deux (32) pieds, cinq (5) pouces de face à la rue Calhoun sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH F. WALTON,
Avocat pour le demandeur.
juin7,8,13,20,27juillet3,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Troisième District, portant le No. municipal 2411 rue Columbus, entre les rues Dorgenois et Rochebiave.

Suburban Building and Loan Association vs. Christine Lotz, épouse de Martin Grabenkamp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,305 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 12 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privileges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 578, borné par les rues Banks, Dorgenois, Rochebiave et Palmyra, lequel terrain est composé du terrain original No. 19 et d'une parcelle du terrain No. 20 adjacent, et mesure à savoir: Terrain 19 mesure vingt-neuf pieds, quatre pouces de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. La parcelle du terrain 20 adjacente mesure trois pieds de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout de la dite parcelle de terre par conséquent mesurant trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent-huit pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde, s'il y en a en un crédit d'un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur et la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés avec sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913 et payer pour l'acte de vente de la dite propriété devant Wynne G. Rogers, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS. Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'ANNA J. BONNABEL

No. 101,505 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B

COTTAGE SIMPLE DÉSIRABLE
No. 5935 RUE LAUREL

JOLI COTTAGE SIMPLE
5946 RUE PATTON

TERRAINS À BÂTIR GENTILLY TERRACE

JEUDI, 26 JUIN 1913

À Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, agissant pour l'Hon. Fred D. King, de la Division B, maintenant absent en congé, daté le 22 mai 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée, la propriété ci-apres décrite à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle orléans (anciennement Hurstville), dans l'Ilet No. 15 borne par la ligne de Bloomingdale, les rues Eleonore, Market ou Jersey et Laurel, désigné comme terrain No. 1 et forme le coin des rues Jersey ou Market et la ligne de division entre l'aubourg Bloomingdale et Hurstville, est adjacente au terrain deux et mesure trente sept pieds deux pouces (37' 2") de face à la rue Jersey ou Market, vingt deux pieds, six pouces et demi (22' 6½") de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150'); le tout d'après un diagramme fait par Wm. H. Williams, voyer, daté le 30 octobre 1883, et annexé à un acte devant A. S. Beck, notaire, le 13 novembre 1883. Les améliorations consistent d'un cottage simple, contenant 6 chambres et chambre à bain, gaz, egoûts et conduits d'eau, galleries, dépendances; cottage retire avec grille de fer. Acquis par feu Anna J. Bonnabel d'Alexandre J. Johnson, et Julia Cakes, épouse de Johnson, acte devant H. P. Labatut, notaire le 4 septembre 1886. Enregistré dans le C. O. B. 164, folio 15, de la Paroisse d'Orléans.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues State, Laurel (anciennement Market ou Jersey) et Patton (anciennement Laurel) et la ligne divisant le Faubourg Bloomingdale de l'ancien Faubourg Hurstville, désignée par le No. 13 sur un plan fait par A. G. Blanchard et mesure vingt neuf pieds neuf pouces (29' 9") de face à la rue Patton sur une profondeur de cent cinquante pieds (150') entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant 5 chambres et chambre à bain, gaz, egoût et conduits d'eau, galleries, hangar, cottage retiré avec grille en fer. Acquis par feu Anna J. Bonnabel de Mme Yve Katie Ball par acte devant Theo. C. Spitzfaden, ancien notaire dans cette ville, le 24 décembre 1904, et enregistré dans le C. O. B. 187, folio 69.

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privileges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 54 borné par les rues Arts, Selma, Music et Monroe, désignes comme terrains 13 et 14; les dits terrains sont adjacents et mesurent chacun vingt cinq pieds (25') de face à la rue Arts sur cent dix neuf pieds (119') de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par feu Anna J. Bonnabel de la Gentilly Terrace Co. Acte sous signature privée, daté le 1er mai 1912, enregistré dans le C. O. B. 248, folio 457.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs; la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par un billet ou billets des dits acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'interêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garantis, tel que la confession du jugement, frais d'avocats en cas de procès, transfers des polices d'assurance, etc., et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1913, et devant aussi payer pour l'acte de vente devant Bussière Rouen, notaire. Dix pour cent du prix d'achat (ne portant ni intérêt, ni pénalité) devant être déposé au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H. DICKS,
Encanteur, bureau 437 rue Carondelet.
mai25juin1,8,15,22,29

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Mme Rosina Labat, veuve de Joseph Simon vs. Estelle Simon, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,573 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur; bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, 26 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 mai 1913, et signé le 19 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, la propriété suivante, à savoir:

1er. Un certain lot de terrain avec les terrains et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Commune, Camp, Gravier et Magasin, désigné par le No. 10 et mesurant en mesure américaine 20 pieds 3 pouces de front sur la rue Commune, 21 pieds 6 pouces de large dans l'arrière et 96 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, les améliorations sont désignées par le No. 524 rue Commune et comprennent un bâtiment en briques de quatre étages bien construit.

Bon pour être occupé ou paiera comme placement.

2. Cinq lots de terrain ensemble avec les constructions et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Camp, Troisième et Seconde, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 d'après un plan dessiné par H. Muhlhausen, voyer, date le 24 janvier 1846, et déposé dans le bureau de G. H. Stringer, notaire, comme No. 42. Lots 5, 6 et 7 se touchant et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de front sur la rue Magasin par 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot 8 forme le coin des rues Magasin et Troisième et mesure 31 pieds 8 pouces 5 lignes de front sur la rue Magasin, 31 pieds 9 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et face à la rue Troisième sur 126 pieds 6 pouces, et terrain No. 9 mesure 33 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Troisième, 126 pieds 8 pouces 1½ ligne, les améliorations sont désignées par le No. 2525 rue Magasin et comprennent une grande résidence en bois contenant à peu près 14 chambres, 2 chambres à bains des placards, etc. Les terrains sont grands et plusieurs autres maisons pourraient être construites.

CONDITIONS — ¼